

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 19 novembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 13 novembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 74

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Guillaume RUET	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
M. Thierry FALCONNET	Mme Kildine BATAILLE	Mme Catherine VICTOR
M. José ALMEIDA	M. Christophe AVENA	M. Gérard HERRMANN
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Stéphanie VACHEROT	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-François DODET	M. Marien LOVICHI	M. Laurent GOBET
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Jean DUBUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Patrick CHAPUIS
M. François DESEILLE	Mme Laurence FAVIER	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Dominique GRIMPRET	M. Massar N'DIAYE	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-François COURGEY	Mme Céline TONOT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Jean-Marc RETY
M. Philippe LEMANCEAU	Mme Caroline JACQUEMARD	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	M. Stéphane CHEVALIER	M. Didier RELOT
M. Jean-Philippe MOREL	Mme Céline RENAUD	Mme Monique BAYARD
M. Antoine HOAREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Catherine GOZZI
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Laurence GERBET	M. Philippe SCHMITT
M. Benoît BORDAT	M. Bruno DAVID	Mme Isabelle PASTEUR
Mme Brigitte POPARD	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Céline RABUT
Mme Christine MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Frédéric GOULIER
Mme Najoua BELHADEF	M. Patrice CHATEAU	M. Adrien GUENE
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Lionel SANCHEZ	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Denis HAMEAU	M. Patrick AUDARD	M. Cyril GAUCHER
M. Nicolas BOURNY	M. Léo LACHAMBRE	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Mme Hana WALIDI-ALAOUI	Mme Caroline EVE-VERAN.

Membres absents :

M. Patrick BAUDEMONT	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. François REBSAMEN
	M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR
	Mme Claire TOMASELLI pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Georges MEZUI pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Lydie PFANDER-MENY pouvoir à M. Denis HAMEAU
	M. Olivier MULLER pouvoir à M. Patrice CHATEAU
	Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Nicolas SCHOUTITH pouvoir à M. Lionel SANCHEZ
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Catherine PAGEAUX
	M. Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Philippe BELLEVILLE suppléé par Mme Caroline EVE-VERAN

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

**Candidature du projet dit «Bruges II» à la labellisation nationale écoQuartier -
Signature de la charte**

Initié en 2012 par le ministère de la cohésion des Territoires, le label Écoquartier a pour ambition de distinguer l'exemplarité des démarches d'aménagement durable et de valoriser les opérations qui permettent aux habitants de vivre dans des quartiers conçus selon des principes du développement durable.

La labellisation vise à certifier la qualité des projets par rapport à un socle d'exigences jugées fondamentales, portant à la fois sur des aspects de conception et de gouvernance, de cadre de vie et d'usage, de développement territorial, de préservation des ressources et l'adaptation au changement climatique. Elle intervient après achèvement total ou partiel de l'opération, à l'issue d'un processus en quatre étapes.

Les communes de la Métropole conduisent, depuis le milieu des années 2000, l'aménagement d'écoquartiers répondant aux critères de cette labellisation. A ce titre, trois sites ont déjà été engagés dans la démarche : le projet Bief du Moulin à Longvic en 2013, le projet Arsenal en 2015 et le quartier Fontaine d'Ouche en 2017.

Le projet "Bruges II", initié par la Ville de Dijon et conduit par un opérateur privé, Linkcity, présente, par son caractère novateur et pionnier, en particulier en matière de gestion des eaux pluviales, de biodiversité et d'agriculture urbaine (projet de ferme urbaine) et de mobilité douce, les caractéristiques requises pour être labellisable.

Le label EcoQuartier, reconnu par le grand public ainsi qu'au niveau international, constituerait un atout pour valoriser l'image de ce projet pilote et lui donner une reconnaissance extérieure.

Le dossier devra faire l'objet d'un examen par des experts nommés par le Ministère, d'un passage en Commission régionale, qui formule un avis circonstancié, puis d'un passage en Commission nationale. L'engagement officiel dans le processus pourrait intervenir en cours d'année 2021.

La Charte des EcoQuartiers ci-jointe détaille :

- les grands principes des EcoQuartiers ;
- les textes fondateurs de l'urbanisme et de l'aménagement durable dans le cadre desquels s'inscrit la démarche du label EcoQuartier ;
- les 20 engagements que la collectivité accepte de suivre dans les projets d'EcoQuartier.
- les quatre étapes de la labellisation EcoQuartier.

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **de dire** que le projet d'écoquartier intitulé "Bruges II" est proposé dans le cadre de la démarche nationale de labellisation EcoQuartier ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la charte jointe en annexe;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 73

ABSTENTION : 8

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 4 (MME STEPHANIE MODDE, M. OLIVIER

MULLER, MME KARINE HUON-SAVINA, M. PATRICE CHATEAU)

DONT 11 PROCURATION(S)